UNIVERSITÉ BORDEAUX IV – MASTER 2 RESEARCH IN APPLIED ECONOMICS

La discrimination de genre dans les pays en développement

Susan DUBUS et Yoann JOLLY

7e journée des Masters Recherche

Introduction :

« *Les tâches des femmes consistent essentiellement à s'occuper du ménage, tandis que les hommes génèrent des revenus et prennent des décisions* »
Pnud (2011)

Cet aperçu de la féminité de la pauvreté mondiale du Programme des Nations Unies pour le développement, et particulièrement dans les pays en développement, objet de notre analyse, nous montre à quel point les démarches politiques, économiques et sociales en faveur d'un développement réduisant les inégalités et discriminations de genre sont essentielles. C'est pourquoi, dès 1979, l'ONU signe la désormais célèbre Convention sur l'élimination des discriminations à l'égard des femmes, comme point de départ d'une reconnaissance mondial et d'un effort multilatéral d'intégration des femmes.
D'une évaluation des discriminations et des inégalités de genres aux différents types de politiques de développement en faveur d'une plus grande égalité que nous étudions ici, de nombreux auteurs d'Économie du développement se sont déjà concentrés sur des notions fondatrices. L'exemple d'Amartya SEN (1999) et du concept d'*empowerment,* c'est-à-dire de la prise de pouvoir et d'autonomie d'un individu dans les milieux social, familial, politique et économique, semble un axe majeur d'étude *et* d'action des réductions des inégalités de genre. Ou comment accroître la capacité des femmes à saisir un ensemble d'opportunités, elles-mêmes à construire.

Évaluations économiques : Ampleur, complexité et hétérogénéité

Les inégalités de genre, comme toute autre forme d'inégalité socioéconomique entre plusieurs groupes communautaires et plusieurs identités, sont dues à un ensemble de facteurs sociaux, politiques (système démocratique ou autocratique) et culturels (comme la vision patriarcale de l'ordre familial et de l'organisation du travail).
De plus figure le constat général que les inégalités observées sont d'autant plus fortes que le degré de pauvreté des populations étudiées est extrême. En effet, la rareté des services d'infrastructures publiques souvent absentes est aujourd'hui couramment compensée par la force de travail féminine. Enfin, la femme et le travail féminin demeurent davantage sujets aux conflits sociaux ainsi qu'aux problèmes environnementaux, un autre type d'inégalités.

Des discriminations d'ordres économique, social et politique

Ce type de disparités de genre est notamment dû au concours des discriminations perpétrées par les institutions formelles comme les gouvernements nationaux et locaux, la législation ; les institutions informelles telles que la famille, les règles communautaires, ou encore le « travail au noir » ; le marché (de l'emploi notamment).

Division sexuée du travail :

Un état de fait dans de nombreux pays d'Afrique est celui de l'accès restreint, voire clos, aux femmes aux emplois de la fonction publique des États et de leurs administrations. L'exemple cinglant de la proportion parfois insignifiante ou insuffisante de femmes dans les assemblées nationales de plusieurs pays en développement le prouve. D'autres types de restrictions législatives empêchent parfois les femmes et les jeunes filles d'accéder aux contrats d'administration publique, comme le prévoyait par exemple en février 2007 le projet de loi iranien de restreindre le nombre de places accordées aux filles à l'Université, lieu de passage obligé vers des postes de la fonction publique.

C'est en fonction des secteurs d'activité que les inégalités de répartition de la force de travail entre les genres sont les plus marquées. Les femmes représentant 43 pour cent de la main-d'œuvre agricole mondiale, elles sont bien plus concentrées dans le monde rural dans les pays en développement.

Et lorsqu'elles résident dans les aires urbaines, les services d'éducation et de santé sont les plus occupés par les femmes.

L'accès au contrat de travail n'est pas monnaie courante en Afrique, notamment subsaharienne, et le secteur informel (regroupant les activités souterraines sans contrat ni droit des salariés) regroupe dans plusieurs pays du Sud une large part de la population. Ce sont une nouvelle fois les femmes qui ont le moins accès au secteur formel du travail.

D'autres types d'inégalités de genre quantitatives sont observés dans le monde du travail, comme une disparité de salaire croissante avec le niveau de la hiérarchie salariale, un accès parfois extrêmement restreint aux moyens de production, substituant souvent l'absence de système législatif discriminatoire, comme nous l'aborderons en seconde partie. De plus le niveau de productivité des femmes, du fait de l'ensemble des inégalités précédemment évoquées demeure bien moindre que celui des hommes, en particulier dans le secteur agricole artisanal.

Une autre division sexuée du travail se découvre dans le caractère qualitatif des « *travaux indécents* » qui concernent davantage la Femme, où les conditions de travail n'obéissent à aucune règle présente dans les contrats de travail minimaux, pouvant aller de conditions sanitaires discutables jusqu'au harcèlement sexuel non pénalisé.

Inégalités d'accès au « capital humain » *:*

On peut opérer une distinction des inégalités de genre hétérogène entre l'accès à l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Depuis plusieurs années, les Objectifs du Millénaire pour le Développement menés par la Banque Mondiale ont observé une certaine amélioration de l'accès des jeunes filles à l'école primaire, mais l'accès restreint aux études secondaires persiste. Cela s'explique par le « coût d'opportunité » des familles d'envoyer leur(s) fils plutôt que leur fille(s) en milieu scolaire, ceci du fait de leur potentiel recrutement par contrat légal (dans des filières techniques et décisionnelles leur étant réservées) plus probable du fait des inégalités actuelles.

En outre, l'inégalité de genre la plus visible et colossale en matière d'éducation reste la sexo-spécificité de l'analphabétisme, puisque sur 871 millions d'analphabètes dans le monde, 64 pour cent sont des femmes.

Disparités d'accès aux moyens de production :

Ce sont en premier lieu les lois (en particulier les Codes de la famille et les Codes de statut personnel), les décrets, parfois les coutumes religieuses des régions en développement qui réduit les possibilités d'acquisitions de biens. Des outillages et véhicules par exemple (en milieu rural principalement) qui permettraient aux femmes de s'émanciper du salaire de leur compagnon, et d'accroître leur productivité. La principale et la plus répandue restriction d'acquisition de moyen de production reste celle de la propriété foncière, autrement dit des terres le plus souvent cultivables, dont les rentes à payer aux propriétaires masculins bornent leur capacité de décision.

À cet égard, de nombreuses études économiques ont montré une relation positive entre la proportion de terrains qui appartiennent aux femmes et leur niveau de dépenses consacrées à l'alimentation du ménage et à la scolarisation des enfants.

Enfin, même en présence de lois favorisant une meilleure répartition des capitaux par genre, le Forum syndical Euromed souligne « *un décalage entre les lois et leur application réelle* ».

Une absence de représentativité et de participation politique et sociale des femmes :

Une situation qui d'après les données statistiques du Programme des Nations Unies pour le Développement (2011) ne s'est guère améliorée à l'échelle mondiale. Les femmes demeurent bien moins représentées dans les structures syndicales, décisionnelles, gouvernementales, et dans les activités de gestion. Surtout contraintes à s'astreindre aux travaux de leur ménage, leur « *budget temps* » consacré à des activités externes, souvent sans contrat légal, et faiblement rémunératrices ou productives, se concentre dans les pays en développement dans les activités d'entretien des champs, de collecte de bois de chauffage, de collecte de l'eau, de moulure du grain, etc.

Une perpétuation intergénérationnelle des inégalités :

C'est par la répartition et la division des tâches citées *supra*, accompagnées de leur cloisonnement que s'opère une reproduction de l'ordre social inégalitaire. L'exemple du coût d'opportunité de préférer scolariser un garçon, plus apte à collecter un revenu futur revenu familial, perpétue là encore ces disparités de genres, plus uniquement de manière intragénérationnelle.

Une série d'indicateurs de mesure des inégalités

Les premiers indicateurs de développement les plus célèbres et les plus utilisés aujourd'hui en économie sont nés à la fin des années 1990 : l'Indicateur de Développement Humain (IDH), l'Indicateur de Pauvreté Humaine (IPH) plus adapté à des études comparatives entre les régions en développement. Puis dans les années 2000, furent établis des indicateurs « sexo-spécifiques », prenant en compte les disparités de genre comme facteur impactant négativement l'évaluation du développement d'un pays : l'Indicateur Sexo-spécifique de Développement Humain (ISDH) ou l'Indicateur de Participation des Femmes (IPF).

Des outils de mesure témoignant d'une part de l'importance prise par le rôle clé de l'égalité des genres dans l'évaluation des politiques de développement à mettre en place. Ceci au moyen par exemple de cartogrammes, illustrant une série d'indicateurs sexo-spécifiques paramétrables de la Banque Mondiale, permettant aisément et rapidement de se rendre compte de l'ampleur, de la complexité, et de l'hétérogénéité des pays du sud en matière de discriminations des genres, comme les deux exemples suivants :

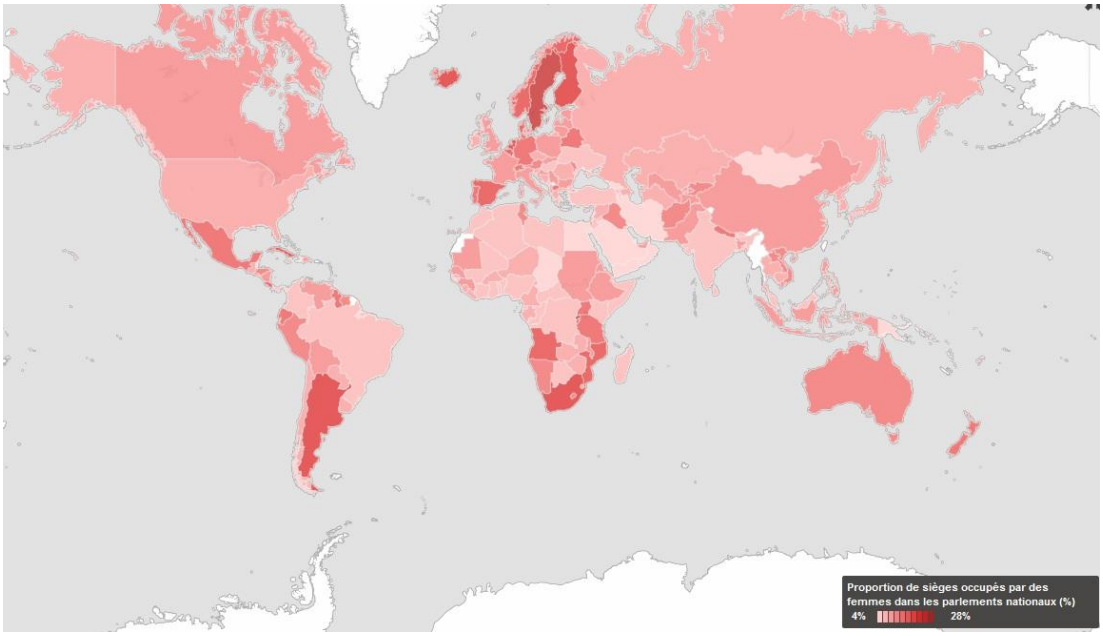

Carte 1. Proportion des sièges parlementaires nationaux occupés par des femmes (Source : Banque Mondiale, données 2012)

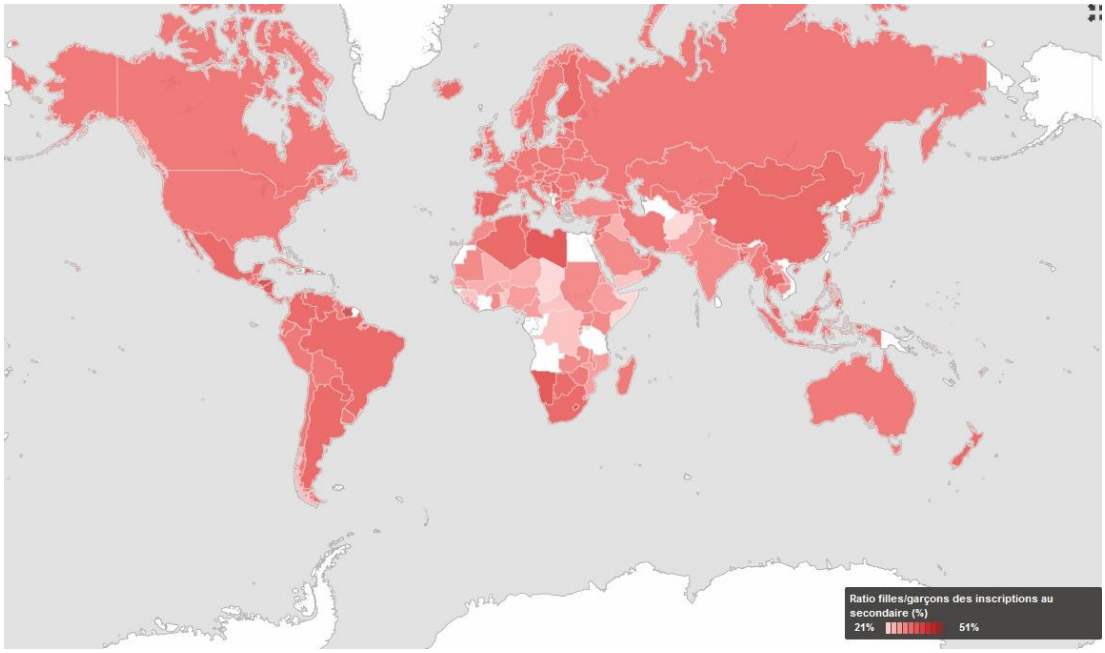

Carte 2. Ratio filles/garçons inscrits en études secondaires (Source : Banque Mondiale, données 2012)

Il existe cependant de quelques limites (surtout d'ordre quantitatif) à l'évaluation et au constat économique des inégalités de genre. En effet il demeure par exemple délicat de mesurer le bien-être des femmes spécifiquement du fait d'une présence d'homme(s) et de femme(s) au sein un ménage. C'est aussi par un problème de sélection que, dans le cas de multiactivités des femmes, la période d'une enquête statistique est décisive : le cas des variations saisonnières dans les pays du sud, où les femmes peuvent ne disposer d'activités rémunératrices que lors de récoltes. C'est le Bureau international du travail qui tente d'évaluer les limites de ces méthodes d'enquête.

Le genre est le principal attribut facteur d'inégalités, d'autres existent et exacerbent ces inégalités. Ces attributs, de type interethnique, intercommunautaire, de handicaps, entre groupes religieux, en matière d'orientation sexuelle, etc. Des discriminations qui distinguent souvent plusieurs groupes au sein des femmes, n'étant plus sur un pied d'égalité.

Les politiques de développement : Égalité et autonomisation des femmes

*Le concept d'autonomisation des femmes est lié à celui d'*empowerment, *que l'on peut traduire en français par l'expression « prise de pouvoir ». Les femmes manquent de pouvoir sur le contrôle de leur vie. Il est ainsi nécessaire d'employer des leviers qui leur confèrent davantage d'autonomie économique, sociale et politique. Il s'agit de faire prendre conscience aux femmes de leurs droits et de leur pouvoir, de les rendre capables de les exercer et d'étendre leur champ d'opportunités. Dans ce but, des actions multiples et simultanées demeurent nécessaires.*

Des actions privilégiées : quelques exemples

Grâce aux travaux théoriques et empiriques d'Économie du développement, on identifie plusieurs canaux de production et de reproduction des inégalités de genre. Le nombre et l'emboîtement complexe de contraintes nécessitent un ensemble d'actions agissant de manière simultanée, afin d'améliorer les conditions de la Femme. Mais aussi pour rompre le cercle vicieux de la reproduction intergénérationnelle de ces inégalités économiques, sociales et politiques.

L'accès aux infrastructures et l'accumulation de « capital humain *» :*

Une des spécificités structurelles des pays en développement reste l'absence chronique de production de biens et services publics de qualité. Or, l'approvisionnement des familles en ces biens et services de première nécessité est souvent issu du travail des femmes. Elles allouent de ce fait une partie non négligeable de leur « *budget temps* » (et de leur sueur) à ces tâches domestiques, se trouvant ainsi dans l'incapacité de consacrer davantage de temps à d'autres activités génératrices de revenus. Des projets de la Banque africaine de développement comme celui d'une « *initiative pour l'alimentation en eau et assainissement en milieu rural* » ont permis de doter 440 000 personnes d'un accès à l'eau potable, et permettraient de couvrir quatre-vingts pour cent des zones rurales d'ici 2015.

Ce type de politiques ne permet pas seulement de libérer du temps aux femmes adultes, mais également aux filles plus jeunes, qui se trouvent souvent dans l'obligation d'aider leur mère dans ses tâches quotidiennes du ménage. Aussi peuvent-elles subir l'incapacité de se rendre à l'école.

L'intégration sociale et politique :

Lorsque l'on pense aux inégalités de genre d'ordre politique, l'une des solutions récurrentes relayées par les médias est la politique de quotas (dis-

crimination sexuelle positive) mise en œuvre par les gouvernements. Il existe cependant bien d'autres formes d'inégalités en matière d'intégration politique entre hommes et femmes. Les exemples du manque d'information aux niveaux local et national, de l'absence de prise de position politique, du manque d'écoute, ou encore d'une faible représentativité sociale sont criants.

Quant aux acteurs aptes à renforcer ce pouvoir politique des femmes à toutes les échelles géographiques et sociales, on peut remarquer l'importance de la société civile (comme au Burkina Faso où l'Association mondiale de radiodiffuseurs communautaires de la Région du Maghreb et le réseau syndical Euromed ont permis au début des années 2000 la location de postes de radio et la participation active des femmes dans ces radios communautaires).

L'accès aux ressources économiques et financières :

Les inégalités de genre en matière de dotations en ressources économiques et financières restent prépondérantes. Pour y lutter, de nombreuses politiques de développement économique ont été et sont toujours menées, comme celle de la microfinance, rendue populaire par l'attribution du Prix Nobel de la paix à l'économiste Muhammad Yunusen, en 2006. Il fut à l'origine de la création de la non moins célèbre Grameen Bank (le premier établissement de finance populaire au Bangladesh). Cette microfinance permet aux personnes n'ayant pas accès aux prêts d'une finance traditionnelle d'obtenir des services financiers comparables : les microcrédits. Octroyés individuellement, les emprunteuses sont toutefois souvent associées en groupes de « *caution solidaire* », constitutifs d'un système de remboursement collectif apte à compenser l'absence de garantie requise par les services bancaires traditionnels. Ces microcrédits permettent aux femmes de développer une activité déjà existante (leur donnant accès aux moyens de production, provoquant une diversification de l'offre) ou bien de démarrer une nouvelle activité.

Ce n'est qu'en agissant de manière simultanée sur ces champs d'actions sociale, politique, économique, éducative, et d'accès aux ressources de manière simultanée, que l'on peut espérer un réel changement des comportements des individus. C'est aussi la condition d'un arrêt de la reproduction intergénérationnelle de ces inégalités.

Politique économique de développement : un mode d'emploi ?

Après plus de trente années d'actions menées en faveur d'une réduction des inégalités de genre dans les pays en développement et émergents, il est plus facile de distinguer les succès et les échecs de projets, et d'en tirer des enseignements quant à leur mise en œuvre.

Les inégalités que subissent encore aujourd'hui beaucoup de femmes sont si nombreuses qu'il demeure souvent nécessaire d'agir sur plusieurs contraintes en même temps. Ceci afin d'apporter une réelle amélioration de la condition féminine.

Au Burundi par exemple, plusieurs groupes de femmes artisanes agricoles coupent traditionnellement le blé au moyen de ciseaux, une méthode de récolte très peu productive. Dans le cadre d'un projet d'amélioration des conditions de travail, une ONG permit aussi d'améliorer la productivité de ces femmes (ainsi qu'un accroissement inhérent de leur rémunération) mis à leur disposition des faux afin de couper plus rapidement le blé. En effet, les résultats débouchèrent sur des récoltes bien plus rapides, et donc productives. Cependant, ces femmes battant la récolte pieds nus, les éteules de blé devenues plus coupantes aggravaient la pénibilité de leur travail. En outre, ne disposant pas de véhicules motorisés, le transport de la marchandise est également devenu plus pénible (en utilisant la faux, on ne sélectionne plus uniquement l'épi, mais également une partie de la tige).

Dans la lutte contre les inégalités de genre, pour toutes les problématiques ayant trait au développement, les acteurs sont nombreux : Institutions internationales, gouvernements, ONG, associations, sociétés civiles. Chacun de ces acteurs est indispensable afin d'empêcher que l'émergence de nouvelles discriminations se transforme en inégalités avérées. Leurs capacités et leurs pouvoirs ne sont pas comparables, mais l'application de leurs actions respectives complémentaires est nécessaire afin de créer de réels leviers d'ascension sociale pour de nombreuses femmes dans les aires du Monde en développement.

L'intégration des populations locales aux projets nationaux ou internationaux de développement constitue également l'un des critères indispensables de résultats économiques, sociaux et politiques significatifs. Ces socié-

tés civiles sont le plus à même d'identifier leur situation et de préciser aux ONG et autres institutions leurs spécificités en matière de mode de vie et de difficultés. De plus, afin qu'elles participent aux politiques il faut que les actions soient comprises et acceptées.

L'existence de facteurs de résistance au changement joue aussi un rôle important dans le succès relatif d'une action de développement. Lorsque l'on rétablit une certaine équité des pouvoirs en en rétribuant à un groupe d'individus, en l'occurrence les femmes, les hommes n'apparaissent pas toujours disposés à ce que la situation évolue, du fait de facteurs culturels, sociaux et organisationnels tenaces.

Bibliographie

Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires (AMARC), 2008, *La radio communautaire pour l'« empouvoirement » des femmes*, Éd. Secrétariat international de l'AMARC

Banque africaine de développement (BAD), 2011, *Genre dans l'emploi : étude de cas du Mali*, vol. 1, Éd. BAD

I. DROY, 1990, *Femmes et développement rural*, Éd. Karthala

N. KABEER, 2005, *Gender equality and human development : the instrumental rational*, Human development report, Pnud

C. LELOUP et H. RYCKMANS, 1995, *Le concept de genre*, Éd. Le Rôle des femmes dans le développement, Bruxelles

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), 2011, *Sustainability and equity : a better future for all*, Human development report, Éd. PNUD

A. SEN, 1999, *Development as freedom*, Éd. Anchor Books

Banque Modiale, 2011, *Gender equality and the 2012 world development report*, Éd. Banque Mondiale